

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, COLONNIER Richard, VINET Laurent, METAYER Stéphane, DAHERON Wilfried, ROUSSELOT Catherine, RAGON Claudine, BOUDAUD Christina, BREMAND Géraldine, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, BERNARD Emeline, LAGET Steven, ARRIVE Benjamin
Absente excusée	Nicole JOSSET avec pouvoir à Catherine SOULARD
Secrétaire de séance	Laurent VINET
Date de convocation	8 décembre 2021
Compte-rendu du	8 novembre 2021 approuvé à l'unanimité

Finances – Administration Générale – Personnel

83-2021 – DM3 – Budget général : Le Conseil approuve la décision modificative budgétaire ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132 : Immeubles de rapport	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		20 000,00 €		20 000,00 €

84-2021 – Emprunt de 600 000 € (budget général) : Le Conseil, après avoir pris connaissance des différentes propositions des organismes bancaires (Crédit Agricole, Banque Postale, Caisse d'Épargne et Crédit Mutuel), décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Banque Postale pour un prêt de 600 000 € d'une durée de 20 ans à taux fixe de 0.73 % avec échéances constantes trimestrielles.

85-2021 – Régie de recettes (Fusion des régies « salles municipales » et « photocopies » au 1^{er} janvier 2022) : Afin de faciliter la gestion administrative et financière des régies, le Conseil décide de fusionner à compter du 1^{er} janvier 2022, la régie « salles municipales » et la régie « photocopies ».

86-2021 – Logement 3 – 1, Allée des Tilleuls (résiliation du bail) : Monsieur le Maire expose au Conseil que le locataire du logement n° 3, présente depuis quelques mois un comportement parfaitement inadmissible au titre des modalités d'occupation de ce logement situé en plein centre-bourg. Il présente au Conseil l'ensemble des faits et indique, au vu de ces derniers :

- que l'usage qu'il fait de son logement est parfaitement incompatible avec ses obligations locataires et notamment celle d'user paisiblement des locaux loués ou encore raisonnablement conformément à la destination des locaux telle que consacrée notamment par l'article 7 de la loi du 6 juillet 1989 et l'article 1728 du Code civil.
- que ce comportement et la violation manifeste d'une de ses obligations élémentaires suffisent incontestablement à la résiliation du bail, et constituent de la même manière un motif légitime et sérieux, au sens de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 pour s'opposer, à terme, au renouvellement du bail.
- qu'il convient aujourd'hui d'initier toute procédure utile pour mettre un terme à l'occupation de ce logement communal par ce locataire, que ce soit au titre de la résiliation du bail ou au titre de son non-renouvellement.

Le Conseil municipal, au vu des éléments exposés :

- s'accorde pour mettre un terme au bail d'habitation au titre de ce logement
- donne mandat au Maire pour engager toute procédure utile que ce soit au titre de la résiliation ou de non-renouvellement de ce bail et l'autorise à représenter la Commune en justice dans le cadre de l'ensemble des contentieux susceptibles d'être initiés pour cette affaire.

Personnel (Avancement de grade au 1^{er} mars 2022) : Compte-tenu de la possibilité d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au sein du personnel, la proposition suivante sera présentée au prochain comité technique :

- définition du ratio de promotion au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe = 100 %
- suppression du poste d'AATP de 2^{ème} classe et création du poste AATP 1^{ère} classe, à temps non complet pour 28 H.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

87-2021 – Garderie périscolaire (bilan 2021 - versement solde subvention) : Au vu du bilan présenté, le Conseil décide de verser à l'association les P'tits Loups le solde de la subvention 2021 d'un montant de 7 730,50 €.

88-2021 – Ecoles publiques (participations dépenses de fonctionnement 2020/2021) : Le Conseil prend acte que les diverses sommes ci-dessous seront versées aux Communes pour les enfants domiciliés sur St-André et scolarisés dans leurs écoles publiques : 8 974,42 € à Saint-Fulgent (14 élèves), 2 100 € à Chavagnes-en-Paillers (3 élèves) et 1 124,88 € à Treize Septiers (1 élève).

89-2021 – Ecole privée « Pierre Monnereau » (Bilan 2020/2021 – Contrat d'association) : Au vu du bilan présenté, le Conseil décide, de verser un solde de 30 891,75 €. Déduction a été faite de l'actualisation de moins 342 €, pour tenir compte de la moyenne départementale 2020/2021 communiquée fin janvier 2021.

Piscine : Au vu du bilan présenté, une provision ayant été faite au budget, le Conseil décide de verser la somme de 576 €.

90-2021 – Ecole privée « Pierre Monnereau » (prévisionnel 2021/2022 – contrat d'association) : Monsieur le Maire rappelle qu'en application du code de l'éducation, les avantages consentis par une commune pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis pour l'école publique. La collectivité n'ayant pas d'école publique doit se référer, pour l'évaluation des dépenses qu'elle prend en charge, au coût moyen par élève de Vendée donné par la Préfecture.

Ainsi et afin de respecter cette obligation faite aux Communes, le Conseil décide :

- de fixer le contrat d'association de l'école privée « Pierre Monnereau » à 118 447 € (*) pour 198 élèves soit une moyenne de 598.22 € par élève et fixe l'échéancier à 4 versements trimestriels de 29 611.75 € chacun.

() Montant calculé à partir de la moyenne départementale 2020/2021 communiquée par la Préfecture de la Vendée : 439 € pour les classes élémentaires x 133 élèves + 924 € pour les classes maternelles x 65 élèves pour St-André.*

Pause méridienne : Le Conseil, comme le prévoit la convention du 9 juillet 2019, décide de prendre en charge, pour l'année scolaire 2021/2022, 1H20 par agent mis à disposition (2 ATSEM) et de provisionner la somme correspondante au budget primitif 2022 (6 800 €).

Autres demandes financières de l'OGEC : Pour les autres demandes d'aide spécifique « COVID » et d'aide dans le cadre du développement du parcours d'éducation artistique et culturel, la commission étudiera les éléments.

91-2021 – Ecoles privées extérieures (participations pour l'année scolaire 2021/2022) : Le montant du contrat d'association 2021/2022 de l'école privée « Pierre Monnereau » ayant été fixé précédemment et l'obligation scolaire étant fixée à 3 ans depuis la rentrée 2019/2020, le conseil fixe la participation versée :

- par la Commune de St-André aux Communes extérieures pour ses enfants scolarisés en primaire dans les écoles privées extérieures à 7 776.86 € (598.22 € x 13 élèves) pour Saint-Fulgent et à 4 785,76 € (598.22 € x 8 élèves) pour Chavagnes.
- par les Communes extérieures à la Commune de St-André, pour leurs enfants scolarisés en primaire à l'école privée « Pierre Monnereau » à (*) 11 366.18 € (598.22 € x 19 élèves) pour Chauché, 1 178,64 € (598.22 € x 2 élèves) pour Saint-Fulgent.

() Les participations demandées aux Communes concernées sont des participations maxi qui pourront être modifiées, sans nouvelle décision du conseil municipal, si les Communes concernées ont un contrat d'association à l'élève inférieur au forfait arrêté par St-André. Dans ce cas le montant du contrat d'association de la Commune concernée s'appliquera x le nombre d'élèves concerné.*

Restitution par C.SOULARD : CR commission du 22/11/2021 et comité de gestion du restaurant scolaire du 02/12/2021.

Restitution par B.ARRIVE : CR des exercices d'évacuation incendie organisés fin novembre/début décembre au restaurant scolaire.

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Nouvelle salle (esquisses) : Présentation du dossier « APS » suite au comité de pilotage du 8 décembre 2021

Réunion de travail du comité de pilotage : 15 décembre 2021 – 15H30mn – salle du Conseil

Réunion avec FRENESIS + Comité de pilotage : 6 janvier 2022 – 17 H – salle du Conseil

Présentation au Conseil de l'APS + à la séance du 10 janvier 2022 pour validation de la demande de financement au titre de la DETR/DSIL de l'Etat.

Eglise (point sur le chantier) : BATISEVRE poursuit les travaux de drainage en pied de mur.

21H28mn : *Monsieur Anthony CARTEAU quitte la salle pour le sujet ci-dessous :*

92-2021 – Lotissement communal « la Vallée Verte » - Secteurs 1 et 2 – Approbation des cahiers des charges : La mise en place d'un cahier des charges sur un lotissement a pour objet de fixer les règles contractuelles et servitudes d'intérêt général à l'intérieur du lotissement. Sa durée est illimitée.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des diverses modalités composant les cahiers des charges des secteurs 1 et 2, approuve ces derniers.

21H30mn : *Monsieur Anthony CARTEAU réintègre la salle après ce sujet.*

Planning des travaux : A partir du 17 janvier jusqu'à mi-mars 2022

Lotissement des Chaumes : Présentation du dossier d'aménagement

Restitution par Francis GUERY : CR de commission du 1^{er} décembre 2021

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Anim' Jeunes : Au vu du bilan présenté, une provision ayant été faite au budget, le Conseil décide de verser la somme de 210,05 €.

Restitution par N.FONTENY : CR du CMJ du 01/12/2021 et de la commission du 06/12/2021

Communication – Associations – Sports – Loisirs

93-2021 – Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – les Essarts (Convention de gestion de la salle omnisports intercommunale de Saint-André) : Depuis le 1^{er} janvier 2021, La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts assure la gestion la salle omnisports intercommunale située à Saint-André-Goule-d'Oie.

Après avoir pris connaissance des règles de fonctionnement à mettre en place entre les 2 collectivités, le Conseil, sous réserve de l'avis du comité technique, approuve la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune pour cette salle intercommunale. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2026.

Restitution par A.CARTEAU : CR de commission du 30/11/2021

Calendriers 2022 : Distribution fin d'année (financement à 100% par les encarts)

Bulletin de janvier : Actions de l'année par chaque commission et deux pages pour remercier les bénévoles

Vœux : Si pas de cérémonie organisée en raison des conditions sanitaires, petite vidéo

Aide à la 1^{ère} licence : 40 bénéficiaires

Voirie et chemins ruraux

Aménagement de sécurité Boninière/Bourolière (avant-projet SAET) : Présentation de l'avant-projet suite à la réunion du 8 décembre 2021 (SAET + Agence Routière)

Restitution par Wilfried DAHERON : CR de commission du 08/12/2021

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission déchets	Restitution par J.DALLET
--------------------	--------------------------

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

Calendrier des réunions 2022

CONSEIL MUNICIPAL – lundi à 20 heures					
10 janvier	14 février	14 mars	11 avril	9 mai	Mardi 7 juin
4 juillet	12 septembre	10 octobre	7 novembre	12 décembre	
CCAS		Mercredi 16 mars 2022 à 18H30 mn			
		Lundi 24 janvier 2022 à 18H30			
COMMISSION FINANCES		Lundi 28 février 2022 – 18H30			
		Dimanche 10 avril 2022 (1 ^{er} tour)			
ELECTION PRESIDENTIELLE		Dimanche 24 avril 2022 (2 ^{ème} tour)			
		Dimanche 12 juin 2022 (1 ^{er} tour)			
ELECTION LEGISLATIVE		Dimanche 19 juin 2022 (2 ^{ème} tour)			

Trivalis : Visite du centre de tri de la Roche-Sur-Yon, jeudi 10 mars 2022 à 18H30 mn (durée de la visite : 2 heures)

Levée de la séance à 22H30 mn

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 15 décembre 2021

<p>Le Maire : Jacky DALLET</p>  	<p>Le Secrétaire de Séance : Laurent VINET</p> 
--	---